



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
27 juin 2022
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2022
29 août-1^{er} septembre 2022, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour Sri Lanka
(2023-2027)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	4
III. Administration du programme et gestion des risques	7
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sri Lanka (2023-2027)	10



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Sri Lanka connaît l'une des pires crises économiques depuis qu'elle a obtenu son indépendance, en 1948. Cette crise est double : les réserves de dollars sont épuisées et le pays est surendetté. Les problèmes de finances publiques et de soutenabilité de la dette accumulés pendant plusieurs décennies ont été exacerbés par les attentats du dimanche de Pâques 2019, qui ont sapé la croissance. Les mesures de confinement et la nouvelle baisse des revenus du tourisme liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont encore aggravé la situation. En avril 2022, la crise était aigüe : les réserves de dollars étaient au plus bas, ce qui a nui à l'achat de biens de première nécessité et entraîné des pénuries d'essence, de gaz, de nourriture et de médicaments. Couplé à la dévaluation de la roupie, cela a provoqué une hausse de 30 % à 40 % du coût de la vie. Compte tenu de l'étroitesse de l'assiette fiscale¹, de la faiblesse des recettes publiques et du manque d'investissements directs étrangers, la marge de manœuvre budgétaire demeure réduite. Les entreprises ont été durement touchées, et les salaires ne suffisent pas à garantir un niveau de vie décent. Compte tenu de la hausse du taux d'inflation, le nombre de foyers pauvres (11,9 % en 2019-2020) devrait augmenter². L'aide apportée par le système de protection sociale est insuffisante, ce qui entraîne l'apparition de nouveaux groupes de personnes pauvres et vulnérables.

2. Dans ce contexte, Sri Lanka peine à préserver les acquis du développement. En 2021, l'indice de réalisation des objectifs de développement durable³ plaçait le pays au 87^e rang mondial (sur 165). En matière de pauvreté et de vulnérabilité, les disparités et les inégalités se sont creusées au détriment de certains groupes – femmes, jeunes, personnes âgées, personnes handicapées et minorités. En 2021, Sri Lanka n'occupait que la 116^e place (sur 156) pour ce qui est de l'indice mondial des disparités entre hommes et femmes établi par le Forum économique mondial ; concernant la représentation politique des femmes, il fait partie des 10 pays les plus mal classés, avec seulement 5,3 % de femmes au Parlement⁴. Les cadres législatifs et politiques pour l'inclusion des personnes handicapées fondés sur les droits demeurent largement inappliqués.

3. Le déclenchement de la crise sociopolitique et socioéconomique de 2022 et l'augmentation des mouvements de protestation traduisent la frustration accumulée face à l'affaiblissement des structures de gouvernance, au sentiment d'impunité et à l'incohérence des politiques menées successivement. Cette crise et la volonté de réforme exprimée par la population, qui demande le retour de mécanismes indépendants de contrôle, le renforcement du parlement et l'encadrement des pouvoirs de l'exécutif, a entraîné le lancement d'une révision constitutionnelle. En mars 2022, un rapport de la Commission des droits de l'homme de l'ONU notait la dégradation du statut des droits humains et les risques élevés pesant sur la cohésion sociale.

4. Selon l'indice des risques climatiques, Sri Lanka figure parmi les dix pays les plus vulnérables aux changements climatiques. D'après les projections, les effets les plus importants concernent les populations pauvres et marginalisées. La conservation et la gestion durable des ressources naturelles seront cruciales pour le redressement et la croissance sur le long terme. En 2021, Sri Lanka a mis à jour ses contributions déterminées au niveau national et réaffirmé son engagement à atteindre 32 % de

¹ Rapport annuel de la Banque centrale (2019).

² Département du recensement et des statistiques (2019-2020).

³ Rapport sur le développement durable 2021 (sdgindex.org).

⁴ Union interparlementaire.

couverture forestière, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 14,5 % à l'horizon 2030, et à atteindre la neutralité carbone pour sa production électrique sans augmentation des capacités de ses centrales à charbon d'ici à 2050.

5. Fort de quatre priorités stratégiques se renforçant mutuellement et de six domaines de réalisation, axé sur l'égalité et sur l'exigence de « ne laisser personne de côté », le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable est en phase avec les priorités du Gouvernement et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le PNUD contribuera aux six réalisations du Plan-cadre de coopération, et notamment aux réalisations n° 2 (redressement et croissance inclusifs et verts), n° 3 (résilience face au climat et durabilité environnementale), n° 4 (gouvernance, justice et état de droit) et n° 5 (cohésion sociale et droits humains). La question des genres est prise en compte dans chaque réalisation et est centrale dans la réalisation n° 6.

6. La baisse constante de l'aide de l'État au développement a renforcé la nécessité de trouver de nouvelles sources mixtes de financement, aussi bien auprès des institutions financières internationales (Banque mondiale, Banque asiatique de développement) que de partenaires non traditionnels ou privés (Pacte mondial des Nations Unies, Biodiversity Sri Lanka). Face aux difficultés budgétaires, qui limitent la participation financière de l'État aux projets du PNUD, d'autres modèles sont explorés : augmentation de l'aide en nature, encadrement de l'utilisation des fonds prêtés par les institutions financières internationales, partenariats infranationaux. Un recours plus fréquent aux partenariats Sud-Sud sera également envisagé pour la promotion de l'énergie renouvelable et verte.

7. Le présent programme de pays s'appuiera sur les recommandations de l'évaluation du programme 2018-2022, qui saluait la capacité du PNUD à adapter sa gouvernance aux évolutions du contexte, les bons résultats de sa collaboration avec le Ministère de la justice et la prestation d'exécution du programme. L'évaluation soulignait la démarche globale adoptée par le PNUD afin d'impliquer le secteur privé, d'agir sur l'autonomisation économique et la cohésion sociale et de progresser sur la prise en compte du genre. Le PNUD a obtenu la certification « argent » du label égalité des genres en 2021 et vise l'or en 2022 ; cette reconnaissance témoigne de son solide engagement en faveur de l'inclusion des genres aux pratiques de programmation et de direction. Enfin, l'évaluation jugeait que l'accès du PNUD à des fonds verticaux, comme le Fonds vert pour le climat, avait grandement contribué à améliorer la gestion de l'eau destinée à l'agriculture et à la consommation, à renforcer l'alerte précoce aux risques de catastrophes, et à établir des normes et des modèles pour les interventions participatives ou intersectorielles.

8. Présent à Sri Lanka depuis 55 ans, le PNUD met **cinq avantages comparatifs essentiels** au service des priorités de développement à travers le Plan-cadre de coopération : **a) Des partenariats et un pouvoir de mobilisation** qui favorisent une démarche multidimensionnelle de l'action et de la planification, soutenue par des liens forts avec les parties prenantes issues de la société civile et du secteur privé. Le PNUD a accompagné l'exécution d'un plan d'action national contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre (2016-2020) et la préparation d'un second plan (2023-2027), tout en manifestant une véritable force d'initiative en matière d'inclusion du handicap ; **b) Des solutions intégrées visant à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable** grâce à l'amélioration de la planification et du financement – notamment à travers une budgétisation axée sur les objectifs, une réforme fiscale, la consolidation de l'architecture des données, le renforcement des relations entre des secteurs tels que le tourisme durable et l'environnement et, de manière verticale, la consolidation des connexions entre les niveaux national et infranational. Comme les bénévoles et les organisations faisant appel à eux jouent un

rôle crucial dans l'adaptation des objectifs au contexte local, l'accent sera mis sur ce type de plateformes et de partenariats ; **c) Une direction stratégique et intellectuelle** qui s'appuie sur le Réseau mondial pour les politiques du PNUD ainsi que sur des plateformes nationales telles que les dialogues de Colombo sur le développement – une « marque » reconnue qui bénéficie d'une véritable crédibilité politique ; **d) Des stratégies innovantes et tournées vers le numérique.** Le PNUD abrite Citra, premier centre d'Asie du Sud consacré à l'innovation sociale, qui offre un espace d'expérimentation pour les solutions associant pensée systémique et conception axée sur la personne ; le centre a pour vocation de s'attaquer aux problématiques complexes du développement, de fournir une aide stratégique aux programmes et de faire avancer le programme de transformation numérique ; **e) Le PNUD est un partenaire de développement agile, capable d'expérimenter des solutions avant de les appliquer à grande échelle** ; à ce jour, plus de 2 millions de Sri-Lankais ont ainsi pu bénéficier du Programme de micro financements du Fonds pour l'environnement mondial et de programmes de réinstallation, de développement des capacités des administrations locales, d'aide aux jeunes entrepreneurs et de formation.

9. La théorie générale du changement sous-tendant le programme vise à ce que tous les habitants de Sri Lanka, en particulier les personnes les plus vulnérables, puissent contribuer au développement inclusif et durable et en tirent profit au sein d'une société résiliente, pacifique et soudée. Le chemin menant au redressement et à la croissance inclusive et verte passe par l'adoption de mesures économiques éclairées qui dissocient croissance et dégradation de l'environnement, qui encouragent les investissements sobres en carbone et adaptés aux changements climatiques, qui promeuvent l'innovation, l'entrepreneuriat et la création d'emplois décents pour les femmes et les jeunes, et qui facilitent et améliorent l'accès aux financements et aux marchés. Pour un développement humain équitable, les politiques sociales et économiques doivent être soutenues par des services fondés sur les droits, mieux ciblés et de qualité, qui renforcent la résilience et la mobilité socioéconomique des groupes vulnérables. La transformation des politiques économiques et sociales devra pouvoir s'appuyer sur un système de gouvernance basé sur l'état de droit, réactif, responsable, juste et capable de remplir efficacement les fonctions administratives essentielles, d'assurer la délivrance des services et de favoriser la cohésion sociale. Renforcer les capacités de développement politique et de délivrance de services de plus en plus numérisés, garantir l'indépendance et l'efficacité de la justice, améliorer le contrôle des différents pouvoirs de l'État, créer des espaces excluant les discours de haine pour favoriser l'engagement constructif avec la population et en son sein, est essentiel pour augmenter la confiance publique et la réalisation des droits individuels. En outre, la théorie du changement affirme que l'obtention des bienfaits potentiels des mesures citées précédemment dépendra de la capacité de la société à augmenter la représentation et le capital social des femmes et des groupes marginalisés.

II. Priorités du programme et partenariats

10. Le programme de pays a pour vocation de s'attaquer aux profondes crises sociopolitiques et économiques et à leurs conséquences – en particulier pour les groupes vulnérables – en suivant le principe consistant à « ne laisser personne de côté », et de soutenir le relèvement résilient et le développement humain durable afin de limiter la perte des acquis et les retours en arrière. Les consultations (facilitées par le département national de planification) et les partenaires issus de la société civile ont contribué à l'élaboration du programme.

11. On veillera particulièrement : a) à ce que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes progressent dans chaque réalisation, dans les zones défavorisées ou rurales, grâce

à une plus grande participation aux processus décisionnels et à un accès plus équitable aux ressources économiques et naturelles ; b) à ce qu'une double approche assure la réalisation des droits et du potentiel des personnes handicapées en soutenant les engagements pris par le pays en faveur des personnes handicapables ou handicapées, du respect de leurs droits à la sécurité économique et sociale, de l'égalité des chances et des perspectives d'amélioration des conditions de vie ; c) à ce que les jeunes soient intégrés en tant que partenaires et agents du changement, conformément à la stratégie Jeunesse 2030.

12. Pour le programme de pays, il est crucial que les obstacles rencontrés par les personnes, les groupes et les zones géographiques vulnérables soient compris, et qu'un soutien prioritaire soit apporté aux opérations assurant la prise en charge des besoins et le respect des droits. Confronté à un contexte marqué par les épreuves du passé, l'incertitude de l'avenir, l'ampleur sans précédent de la situation socioéconomique et la convergence des crises, le programme adopte une stratégie de prévention des crises agile et tenant compte des risques.

13. Le programme de pays s'appuiera sur les avantages comparatifs du PNUD en ce qui concerne sa contribution au Plan-cadre de coopération dans trois grands domaines prioritaires : inclusion sociale et stabilité macroéconomique ; développement vert ; gouvernance et justice inclusives, paix et cohésion sociale.

Inclusion sociale et stabilité macroéconomique (réalisation 1)

14. Le PNUD augmentera substantiellement son soutien à la réduction des effets des crises socioéconomiques sur le développement humain, aux aides immédiates et aux mesures de redressement. Avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le groupe des Nations Unies chargé des résultats touchant à la protection sociale, il accompagnera l'expansion de la couverture sociale afin de renforcer l'efficacité de l'aide et la résilience. La consolidation des moyens d'existence sera un point clef, et, en collaboration avec le Programme alimentaire mondial et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, le PNUD s'attaquera aux menaces pesant sur la sécurité alimentaire, la sécurité de l'eau et la production agricole. Il s'agira notamment d'adopter une approche dite « du cycle de vie » et d'étendre les schémas de protection sociale de manière horizontale en les associant à des approches « Cash Plus » qui créent des moyens de subsistance et des actifs.

15. Afin d'atténuer les effets négatifs sur le développement humain, les politiques macroéconomiques doivent renforcer la résilience face aux chocs et prévenir tout recul concernant les progrès déjà réalisés. Le PNUD soutiendra les mesures tournées vers le relèvement économique inclusif et facilitant le financement public ou privé de la réalisation des objectifs, en particulier *via* des mécanismes bénéfiques pour la nature, une budgétisation tenant compte des changements climatiques et des objectifs, et des innovations comme les échanges dette/nature, les obligations vertes et bleues, l'information financière sur les perspectives d'investissement relatives aux objectifs de développement durable. Soucieux de diversifier les perspectives économiques pour les femmes et les jeunes, le PNUD fera appel au centre d'innovation sociale Citra pour soutenir la transition numérique et créer un environnement économique propice à l'entrepreneuriat, avec les institutions nationales et infranationales et le secteur privé.

Développement vert (réalisation 2)

16. L'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes feront partie des plans de développement, conformément aux contributions déterminées au niveau national ; priorité sera donnée à la réparation des

pertes et des dommages déplorés nationalement et localement, et au contrôle de leur prise en compte budgétaire et opérationnelle. En s'appuyant sur des partenariats de long terme avec le Gouvernement, les partenaires de développement et de financement et le secteur privé, on insistera sur le renforcement de la résilience des populations vulnérables, notamment dans les zones arides et intermédiaires, et sur l'aide aux entreprises dirigées par des femmes ou des jeunes, en particulier dans la chaîne de valeur touristique.

17. Le PNUD mettra au service du développement vert sa réflexion et ses solutions intégrées pour le climat, l'environnement et l'énergie, en soutenant l'application des contributions déterminées au niveau national (telles que les normes relatives au genre), de la politique nationale pour le climat et de la feuille de route pour la neutralité carbone en 2050. Les principes écologiques intégreront le processus de redressement économique à travers la mise en place d'une plateforme unique de partenaires multisectoriels pour le développement vert, placée sous l'égide des ministères de l'environnement, des finances, de l'énergie et de l'économie – en collaboration avec les entités compétentes des Nations Unies, les partenaires de développement tels le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat, le secteur privé et les organisations de la société civile. En réponse à la crise énergétique, le PNUD mènera un processus consultatif basé sur l'innovation et la recherche afin de renforcer la résilience et l'auto-suffisance énergétiques. La transition écologique sera également soutenue par des programmes intégrés dans les secteurs de la gestion des déchets chimiques et médicaux, du tourisme durable, de l'agriculture raisonnée, de l'énergie renouvelable, des transports écoresponsables et de la suppression progressive des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Gouvernance inclusive, justice, paix et cohésion sociale (réalisations 3 et 4)

18. Pour ce domaine prioritaire, les principales mesures du PNUD relatives à l'objectif 16 permettront de s'attaquer à l'inégalité d'accès aux services et aux manques de capacités ; de renforcer l'efficacité – y compris grâce aux outils numériques – ainsi que la capacité des institutions essentielles à fournir des services axés sur l'être humain tout en prenant en compte la question du genre ; d'améliorer les fonctions essentielles de la gouvernance ; de promouvoir la paix et la cohésion sociale grâce à une gouvernance anticipative et adaptative. Il s'agira de s'attaquer aux tendances sociales néfastes, comme les discours de haine, et d'exploiter les perspectives ouvertes par la technologie et les médias sociaux. Les mécanismes d'alerte rapide seront renforcés pour une meilleure prévention et une meilleure compréhension des conflits, notamment grâce à l'adoption d'une approche locale des conflits motivés par l'accès aux ressources environnementales.

19. Au niveau national et infranational, l'analyse, l'innovation et la consultation seront mises en avant dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. Le PNUD incitera les organes de contrôle tels que le Parlement et les commissions à faciliter la participation populaire aux processus de gouvernance et à renforcer les voies de recours face à l'injustice. Pour remédier à la faible participation des femmes à la vie politique, un soutien particulier sera apporté aux femmes dirigeantes, telles que les conseillères locales. Financé par l'Union européenne, le grand programme du PNUD relatif à la gouvernance locale renforcera les capacités des structures décentralisées en promouvant la planification horizontale et verticale du développement, l'adaptation des objectifs aux réalités locales et la délivrance de services efficaces, inclusifs et axés sur l'être humain.

20. Afin de consolider l'état de droit et de contribuer à l'instauration d'un système judiciaire responsable et réactif, le PNUD érige la réforme du pouvoir judiciaire en priorité et s'appuie sur son partenariat de long terme avec le Ministère de la justice,

soutenu par l'Union européenne en collaboration avec l'UNICEF. Parmi les domaines ciblés, notons : la connaissance des droits et la représentation ; la transparence du pouvoir judiciaire ; le renforcement des capacités en matière de données ; l'efficacité, la coordination et la capacité d'un large éventail d'acteurs du monde judiciaire à proposer des réformes législatives et politiques ; la modernisation du système judiciaire, conformément aux normes et aux bonnes pratiques internationales. On promouvra les services juridiques axés sur les victimes (protection des victimes et des témoins, assistance juridique) en particulier s'agissant des affaires de violence sexuelle ou fondée sur le genre, et l'on continuera de soutenir les refuges pour femmes. Si la pandémie de COVID-19 a accéléré l'adoption de la technologie numérique, un tournant stratégique concernant toute la société est nécessaire en faveur de la transition numérique, afin de combler les lacunes de la fourniture de services et d'en améliorer l'efficacité et l'accès pour les femmes et les filles.

21. L'évaluation du précédent programme de pays suggérait que l'on insiste plus sur l'engagement de la société civile, notamment en développant l'espace civique et en promouvant la participation à tous les niveaux. On suivra ces orientations tout en mettant en place des plateformes de dialogue sociale et de bénévolat. Le PNUD soutiendra l'inclusion du handicap et la diffusion des langues officielles afin que chacun puisse se faire entendre et être représenté.

22. En collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, on adoptera une **stratégie par zone** garantissant la pertinence des solutions intégrées. Géographiquement, on se concentrera sur les régions du nord, du sud et de l'est et sur les zones arides et intermédiaires, où des poches d'extrême pauvreté persistent (réalisation 1) et où les populations sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques (réalisation 2). Cela contribuera à contrer les facteurs potentiels de tensions sociales et de conflits, entretenus par les problèmes de répartition et de gestion des ressources et par les pénuries (réalisation 4). On s'attaquera au problème de la fréquence des tensions et des conflits intercommunautaires, qui contribuent directement à l'insécurité physique et économique et exposent toujours plus les femmes à la violence et à la dépendance (réalisation 3). En tant que principal partenaire de développement engagé dans l'aide aux réfugiés qui retournent chez eux, en collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD continuera de soutenir la réinstallation en l'incluant dans le développement local. Il renforcera la protection environnementale et la gestion des ressources naturelles en promouvant les énergies renouvelables et le tourisme durable (réalisation 2), le développement économique vert et l'amélioration des moyens de subsistance (réalisation 1).

III. Administration du programme et gestion des risques

23. Le PNUD dirigera activement les groupes de résultats 3 et 4 du Plan-cadre de coopération et guidera les opérations conjointes de planification, de suivi et d'évaluation, en particulier à travers le comité directeur mixte. Pour le programme de pays, la planification annuelle et la détermination des objectifs pluriannuels seront menées en partenariat avec le Gouvernement *via un conseil de programme institué* en tant qu'organe de gouvernance. La mise en œuvre bénéficiera des conseils d'un comité issu de la société civile. Devant la conjoncture fluctuante dans le pays, le PNUD veillera à constamment mettre à jour les grandes lignes de sa théorie du changement. Il mettra en place de puissants mécanismes de gestion programmatique afin de s'adapter aux profonds changements pouvant survenir. En lien étroit avec le Plan-cadre de coopération, qui sera révisé chaque année, on procédera à un **examen à mi-parcours** afin de s'assurer que l'angle d'attaque stratégique demeure adapté aux besoins de Sri Lanka une fois sorti des multiples crises.

24. L'instabilité sociale et l'aggravation des fractures internes provoquées par les crises socioéconomiques et les bouleversements politiques **augmentent le risque de tensions intercommunautaires, de violence et de révoltes, qui menacent la cohésion sociale**. Le PNUD expérimentera, évaluera et adaptera les plans d'urgence ; il mettra à jour et améliorera le tableau de bord des Nations Unies pour les risques de crise ; il recourra à la planification de scénarios, aux prévisions basées sur l'économie politique et à l'analyse des conflits pour modifier ou élargir les programmes de désescalade existants.

25. Les catastrophes naturelles ou liées aux changements climatiques, **de même que de futures flambées de COVID-19 et autres pandémies, pourraient affecter la capacité des populations et des parties prenantes locales à rester engagées dans les campagnes de développement**. Élaborées avec les partenaires des Nations Unies, l'État, la société civile et les communautés, les actions d'atténuation seront notamment axées sur la préparation aux catastrophes et la planification de la continuité des opérations, afin d'assurer l'exécution ininterrompue du programme.

26. Dans un souci de viabilité financière, le PNUD s'appuiera sur les partenariats actuels les plus fructueux tout en **diversifiant ses relations via le plan d'action de partenariat et de communication** lancé en 2020. Une série de mesures stratégiques, porteuses de changement sur les questions de genre (GEN 3), novatrices et opérationnelles seront prises pour progresser dans la réalisation des priorités définies. **Afin d'améliorer l'efficacité et la rentabilité**, le PNUD adaptera ses processus opérationnels, notamment en veillant à la pertinence des compétences rassemblées au sein de ses **effectifs**, en lien avec les nouvelles plateformes de ressources institutionnelles et les initiatives mondiales de regroupement.

27. Le PNUD sera un interlocuteur actif pour l'équipe de pays des Nations Unies afin d'évaluer et de traiter les questions émergentes et d'anticiper les changements survenant dans les conditions du développement et du financement qui pourraient nécessiter des ajustements de programme et de budget. La pandémie de COVID-19 a montré que le PNUD savait élaborer et exécuter des programmes avec souplesse et en tenant compte des questions de genre, exploiter les solutions numériques et expérimenter de nouveaux modes de travail. Le dynamisme du contexte de développement de Sri Lanka exigera une agilité de chaque instant pour faire face aux changements. Le PNUD assurera le suivi des risques et des hypothèses préliminaires du programme afin de se tenir prêt à effectuer les ajustements nécessaires.

28. L'approche de **gestion de portefeuille** envisagée favorisera l'intégration en créant une connexion efficace entre politiques et pratiques et des boucles de rétroinformation relatives au travail de terrain. Elle promouvra la collaboration efficace entre les équipes, notamment au niveau du lien entre le programme et les opérations, et elle veillera à ce qu'il soit fait le meilleur usage des ressources disponibles. Le PNUD appliquera les normes sociales et environnementales mises à jour afin d'améliorer la qualité du programme, tandis que la politique institutionnelle de gestion du risque servira aux contrôles périodiques de la qualité et des risques tout au long du cycle programmatique. Il veillera à ce qu'au moins 15 % des dépenses soient allouées à des initiatives ayant l'égalité des genres pour objectif principal (GEN 3).

29. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

30. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale pourra être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

31. Le cadre de résultat et de ressources servira de principal cadre de responsabilité, avec prise en considération des réalisations du programme et des indicateurs de l'exécution des produits et des cibles. Conformément aux recommandations issues de l'évaluation du programme, le PNUD intégrera au programme et à ses projets un système solide de suivi et d'évaluation fondé sur des éléments factuels, combinant des données qualitatives et quantitatives, et sollicitera un retour de la part de la population et des bénéficiaires afin d'en valider les effets.

32. Le PNUD collaborera avec le Ministère des Finances (départements des ressources extérieures et de la planification nationale) et d'autres institutions gouvernementales dans le but d'assurer *l'implication de la contrepartie* et des bénéficiaires dans les processus de planification, de suivi et d'évaluation.

33. Afin de faciliter la collecte et l'analyse des données pour le contrôle de l'exécution du programme, du Plan-cadre de coopération et des objectifs de développement durable, le PNUD et ses partenaires des Nations Unies soutiendront les efforts visant à renforcer les systèmes statistiques nationaux, à consolider les processus axés sur les résultats et à appliquer des méthodes innovantes de collecte et de suivi permettant d'identifier et de mieux cibler les laissés-pour-compte et de saisir les résultats porteurs de transformation.

34. Face au besoin de sources additionnelles de données, le PNUD recourra aux systèmes statistiques nationaux – en particulier et dans la mesure du possible, le portail de données pour les objectifs de développement durable, soutenu par le PNUD – afin de contrôler les progrès. Les indicateurs sont en phase avec les cibles des objectifs, le plan stratégique du PNUD, ses stratégies pour l'égalité des genres et la parité. Des études de référence serviront à remédier au manque de données liées aux indicateurs de résultats et de cadre de ressources. Conformément à la stratégie et au plan d'action du bureau de pays pour l'égalité des genres, le PNUD utilisera *l'analyse de genre, le marqueur de genre et les indicateurs liés au genre* pour planifier et contrôler investissements et résultats relatifs à cette question.

35. Les *systèmes de gestion des connaissances* permettront de faire ressortir les bonnes pratiques – y compris pour le PNUD dans son ensemble –, de favoriser les synergies et d'encourager l'apprentissage conjoint avec les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires. Les projets feront participer ces derniers (tout particulièrement les femmes, les jeunes et les personnes issues de groupes vulnérables) aux solutions de développement, au suivi et à l'apprentissage.

36. Le PNUD allouera au moins 3 % du budget-programme, attribués proportionnellement aux projets, aux frais de suivi, d'évaluation et de communication. Le plan d'évaluation chiffré précise les principales évaluations thématiques, de projets et de programmes à entreprendre pour garantir l'apprentissage et l'application du principe de responsabilité.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour Sri Lanka (2023-2027)

Priorité du pays : Toute la population de Sri Lanka, en particulier les personnes les plus vulnérables, contribue au développement inclusif, juste, durable et basé sur les droits, et en tire profit au sein d'une société résiliente, pacifique et soudée, ce qui mène à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable.

Réalisation 2 du Plan-cadre de coopération/Réalisation 1 du PNUD. En 2027, un nombre croissant d'habitants de Sri Lanka, en particulier des jeunes et des plus vulnérables, a des perspectives d'emploi et de revenus équitables, décentes et justes, contribue au redressement, à la croissance et à la diversification de l'économie de manière inclusive, porteuse de transformation relativement au genre, résiliente et écologique, et en tire profit.

Réalisation 2 du plan stratégique. Personne n'est laissé pour compte, l'accent étant mis sur l'égalité des chances et sur une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humain.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
<p>Indicateur : Part de la population vivant sous le seuil national de pauvreté</p> <p>Niveau de référence : Total : 14,3 %</p> <p>Hommes : 14,5 %</p> <p>Femmes : 14,2 %</p> <p>(Seuil de pauvreté mis à jour en 2019)</p> <p>Niveau cible : Moins de 14 %</p> <p>Indicateur : Part des jeunes et des adultes possédant des compétences en matière de technologie de l'information et de la communication</p> <p>Niveau de référence (national) : 32,3 % (2020)</p> <p>Niveau cible : 35 %</p> <p>Indicateur : Part de l'emploi informel a) dans l'emploi total, ventilé par sexe ; b) dans l'emploi hors secteur agricole</p>	<p>http://www.statistics.gov.lk/</p> <p>Enquête sur les revenus et les dépenses des ménages (Département du recensement et des statistiques)</p> <p>Statistiques annuelles sur la maîtrise des outils informatiques (Département du recensement et des statistiques)</p> <p>Enquête annuelle sur la population active (Département du recensement et des statistiques)</p>	<p>Produit 1.1 Une transformation structurelle et des choix politiques déterminés, financés et mis en œuvre pour un redressement économique inclusif, vert, en phase avec les objectifs de développement durable</p> <p>1.1.1 Nombre de plateformes multipartites fonctionnelles et de dialogues promouvant les stratégies et les solutions intégrées de développement</p> <p>Niveau de référence (2021) : 7</p> <p>Niveau cible (2027) : 49</p> <p>Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p> <p>1.1.2 Nombre d'institutions disposant des capacités techniques avancées permettant la planification, la mise en œuvre, le suivi et le financement de mesures conformes aux objectifs de développement durable</p> <p>Niveau de référence (2021) : 1</p> <p>Niveau cible (2027) : 6</p> <p>Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p> <p>Produit 1.2 Un système de protection sociale renforcé afin d'atténuer les effets négatifs de la crise économique sur les populations pauvres ou vulnérables</p> <p>1.2.1 Nombre de recommandations politiques approuvées portant sur la réforme des services de protection sociale</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 2</p>	<p>Ministères : finances ; jeunesse et sports (et agences apparentées) ; technologie</p> <p>Ministères d'État : Samurdhi, économie nationale, microfinances, autoentrepreneuriat, développement des entreprises, ressources nationales sous-utilisées ;</p> <p>Formation professionnelle, enseignement technique, recherche et innovation (et agences apparentées)</p> <p>Département de la planification nationale</p> <p>Banque centrale de Sri Lanka</p> <p>Cabinet du Premier Ministre</p> <p>Agence nationale d'innovation</p> <p>Conseil du développement durable</p> <p>Agence de technologie de l'information et de la communication</p> <p>Pacte mondial des Nations Unies</p>	<p>Ressources ordinaires : 838</p> <p>Autres ressources : 15 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
<p>Niveau de référence : a) 67 % (2020) Hommes : 60,1 % Femmes : 70,4 % b) 57,9 % Niveau cible : a) 65 % b) 53 % Indicateur : Taux de chômage, par sexe Niveau de référence : 5,5 % (2020) Hommes : 4,0 % Femmes : 8,5 % Niveau cible : Moins de 5 %</p>		<p>Source/Fréquence : Ministère de Samurdhi/Annuel 1.2.2 Système stable de soutien à la numérisation des services de protection sociale Niveau de référence : Néant Niveau cible (2027) : Paiements numériques Source/Fréquence : Ministère de Samurdhi/Annuel Produit 1.3 Accès amélioré aux compétences et aux moyens de subsistance d'avenir, en particulier pour les femmes 1.3.1 Part des microentreprises et des petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes Niveau de référence (2021) : 10 % Niveau cible (2027) : 30 % Source/Fréquence : Département du recensement et des statistiques/Annuel 1.3.2 Nombre de personnes et d'institutions de l'écosystème entrepreneurial possédant des capacités avancées, ventilé par genre, âge et situation au regard du handicap Niveau de référence (2021) : Institutions : 1 Personnes : 8 725 – Jeunes : 4 140 – Femmes : 1 817 – Hommes : 6 908 – Personnes handicapées : 57 Niveau cible (2027) : Institutions : 15 Personnes : 25 000 – Jeunes : 25 000 – Femmes : 12 500 – Hommes : 12 500 – Personnes handicapées : 500 Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p>	Organisations de la société civile	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		<p>Produit 1.4 Institutions et systèmes renforcés destinés à soutenir la transition numérique et l'innovation à Sri Lanka</p> <p>1.4.1 Nombre d'institutions et de partenaires (dont les institutions dirigées par les femmes ou axées sur les questions de genre) ayant les capacités nécessaires pour utiliser technologies, méthodes innovantes et outils numériques</p> <p>Niveau de référence (2021) : 10 Niveau cible (2027) : 100 Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p> <p>1.4.2 Nombre d'institutions en collaboration ou en partenariat à fins d'augmentation des capacités numériques et d'innovation</p> <p>Niveau de référence (2021) : 10 Niveau cible (2027) : 125 Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p>		
<p>Priorité du pays : Adopter une stratégie de développement vert, particulièrement axée sur l'agriculture verte, l'énergie, la construction, les villes et villages verts, l'emploi vert, dans une perspective de développement durable de Sri Lanka.</p> <p>Réalisation 3 du Plan-cadre de coopération/Réalisation 2 du PNUD. À l'horizon 2027, les populations et les communautés de Sri Lanka, en particulier les plus vulnérables et marginalisées, sont plus résilientes face aux changements climatiques et aux risques de catastrophes, ont renforcé la sécurité de l'approvisionnement en eau et en nourriture, et tirent profit, de manière équitable, d'une action climatique ambitieuse et des progrès en matière de gestion durable et de protection de l'environnement et des ressources naturelles.</p> <p>Réalisation 1 du plan stratégique. La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier dans le domaine de la transition écologique, inclusive et numérique.</p>				

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
<p>Indicateur : Niveau de mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau (0-100)</p> <p>Niveau de référence : 47/100 (2020)</p> <p>Niveau cible : 62/100</p> <p>Indicateur : Part de l'énergie renouvelable dans</p>	<p>PNUD : Integrated Water Resources Management : Tracking SDG 6 series</p> <p>Rapport de l'Agence internationale de l'énergie : Tracking SDG7 – Energy Progress Report</p>	<p>Produit 2.1 Renforcement de l'adoption, du financement et de l'application de mesures de croissance verte et inclusive favorables aux populations pauvres</p> <p>2.1.1 Nombre de politiques de développement vert adoptées</p> <p>Niveau de référence (2022) : 3 Niveau cible (2027) : 6 Source/Fréquence : Ministère des finances/Annuel</p>	<p>Ministères : environnement ; tourisme ; plantation ; irrigation ; agriculture ; pêche ; conseils des provinces et administration locale ; énergie ; conservation de la vie sauvage et des forêts ; eau ; santé ; industrie ; finances ; transports</p>	<p>Ressources ordinaires : 400</p> <p>Autres ressources : 55 700</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
<p>la consommation énergétique finale</p> <p>Niveau de référence : 43,1 % (2019)</p> <p>Niveau cible : au moins 65 %</p> <p>Indicateur : Lors des catastrophes, nombre de</p> <p>a) Morts</p> <p>b) Personnes directement touchées</p> <p>Niveau de référence : (2015)</p> <p>a) 152</p> <p>b) 186 162</p> <p>Niveau cible : (2030)</p> <p>a) 76</p> <p>b) 93 081</p> <p>Indicateur : Part des zones forestières dans la superficie totale</p> <p>Niveau de référence : 29,15 % (2015)</p> <p>Niveau cible : au moins 30 %</p> <p>Indicateur : Émission annuelle totale de gaz à effet de serre</p> <p>Niveau de référence : 1,02 tonne par habitant (2010)</p> <p>Niveau cible : au moins 10 % de réduction par rapport au niveau moyen</p>	<p>Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) – plan d’action national de Sri Lanka</p> <p>Niveau de référence pour les forêts soumis par Sri Lanka au Plan-cadre de coopération, contributions déterminées au niveau national</p>	<p>2.1.2 Nombre de personnes bénéficiant des investissements bleus et verts soutenus par le PNUD</p> <p>Niveau de référence (2022) : Hommes : 60 000 Femmes : 61 200</p> <p>Niveau cible (2027) : Hommes : 147 000 Femmes : 153 000</p> <p>Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p> <p>Produit 2.2 Politiques adoptées, solutions mises en œuvre en faveur de l’amélioration de la sécurité de l’eau et du renforcement de la résilience face aux changements climatiques et aux catastrophes</p> <p>2.2.1 Nombre de personnes bénéficiant des investissements en matière de sécurité alimentaire et de l’eau, d’adaptation aux changements climatiques et de réduction des risques de catastrophes, conformément aux contributions déterminées au niveau national</p> <p>Niveau de référence (2022) : 770 500 (49 % d’hommes, 51 % de femmes, 25% de jeunes, 10 % de personnes handicapées)</p> <p>Niveau cible (2027) : 1 200 000 (49 % d’hommes, 51 % de femmes, 25 % de jeunes, 10 % de personnes handicapées)</p> <p>Source/Fréquence : Rapport ministériel/Annuel</p> <p>2.2.2 Nombre de stratégies sectorielles d’adaptation aux changements climatiques, incluant les mesures de réduction des dommages et pertes attribuables aux catastrophes, mises en œuvre conformément aux contributions déterminées au niveau national</p> <p>Niveau de référence (2022) : 1</p> <p>Niveau cible (2027) : 3</p> <p>Source/Fréquence : Communications nationales/Semestriel</p> <p>2.2.3 Nombre de programmes nationaux adoptant ou étendant les modèles d’adaptation aux changements climatiques promus par le PNUD</p> <p>Niveau de référence (2022) : 1</p> <p>Niveau cible (2027) : 4</p> <p>Source/Fréquence : Rapports ministériels/Semestriel</p>	<p>Autorité nationale de développement du tourisme</p> <p>Autorité de l’énergie durable</p> <p>Ministère d’État de la gestion des catastrophes</p> <p>Équipe spéciale présidentielle sur la création d’un Sri Lanka vert</p> <p>Autorité de protection marine</p> <p>Département de préservation des côtes</p> <p>Partenaires bilatéraux et multilatéraux</p> <p>Secteur privé</p> <p>Organisations de la société civile</p>	

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
		<p>Produit 2.3 Amélioration de la gestion durable des ressources naturelles, de la conservation de la biodiversité et des services écosystémiques grâce à des partenariats novateurs et à des solutions d'investissement</p> <p>2.3.1 Nombre d'initiatives novatrices de financement et d'investissement utilisées pour la gestion des ressources naturelles</p> <p>Niveau de référence (2022) : 3</p> <p>Niveau cible (2027) : 6</p> <p>Source/Fréquence : Secrétariat de la biodiversité/Annuel</p> <p>2.3.2 Aires marines et terrestres protégées ou mieux gérées à fins de conservation et d'usage raisonné</p> <p>Niveau de référence (2022) :</p> <p>Terrestres : 220 000 ha</p> <p>Marines : 45 000 ha</p> <p>Niveau cible (2027) :</p> <p>Terrestres : 425 000 ha</p> <p>Marines : 150 000 ha</p> <p>Source/Fréquence : Secrétariat de la biodiversité/Annuel</p> <p>2.3.3 Nombre de sites touristiques demandant et obtenant une certification de durabilité</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 5</p> <p>Source/Fréquence : Autorité de développement touristique de Sri Lanka /Annuel</p>		
		<p>Produit 2.4 Les institutions nationales possèdent les capacités techniques afin de mettre en œuvre efficacement les contributions déterminées au niveau national relatives à la prise en compte du genre</p> <p>2.4.1 Capacité des principales parties prenantes à intégrer les questions de genre à l'action climatique⁵</p>		

⁵ Échelle de 0 (aucune capacité) à 10 (pleine capacité). Indicateur établi en fonction du nombre de responsables formés aux questions du genre, de leur aptitude à déterminer les problématiques et à les incorporer aux plans et aux programmes, et du niveau de prise en compte du genre dans les

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		<p>Niveau de référence (2022) : 2 Niveau cible (2027) : 6 Source/Fréquence : Secrétariat du changement climatique/Annuel</p> <p>2.4.2 Nombre de plans sectoriels de mise en œuvre des contributions relatives aux questions du genre</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 Niveau cible (2027) : 3 Source/Fréquence : Communications nationales/Semestriel</p>		

Priorité du pays : Les réformes de bonne gouvernance visent la gestion efficace du secteur public, la responsabilité sociétale du secteur privé, l'efficacité des services légaux et judiciaires, pour un meilleur respect de la démocratie.

Réalisation 4 du Plan-cadre de coopération/Réalisation 3 du PNUD. À l'horizon 2027, la population de Sri Lanka, en particulier les personnes les plus vulnérables, a une confiance accrue dans le développement fondé sur les droits et dans la possibilité de recourir avantageusement à des systèmes de gouvernance et de justice améliorés, non discriminatoires, attentifs au genre, participatifs et efficaces.

Réalisation 1 du plan stratégique. La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier dans le domaine de la transition écologique, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
<p>Indicateur : Part des victimes de violence s'étant signalées, au cours des 12 derniers mois, auprès des autorités compétentes ou d'autres structures officiellement reconnues de résolution des conflits</p> <p>Niveau de référence : Disponible en juillet 2022</p> <p>Niveau cible : À déterminer sur la base du niveau de référence</p>	<p>Programme de réforme judiciaire du PNUD</p> <p>Statistiques carcérales de Sri Lanka</p> <p>Validation conjointe du conseil du développement durable</p>	<p>Produit 3.1 Augmentation des niveaux de responsabilité, d'efficacité, d'inclusion et de réactivité des mécanismes de gouvernance</p> <p>3.1.1 Hausse des indicateurs relatifs au « budget ouvert » du Parlement</p> <p>Niveau de référence (2019) : Transparence : 47/100 Participation populaire : 17/100 Contrôle budgétaire : 50/100</p> <p>Niveau cible (2027) : Transparence : 50/100 Participation populaire : 20/100 Contrôle budgétaire : 55/100</p>	<p>Parlement</p> <p>Ministères : services publics ; défense ; justice ; sécurité publique ; femmes et enfance</p> <p>Conseils de province</p> <p>Administrations locales</p> <p>Secrétariats de district</p> <p>Conseils municipaux et urbains</p> <p>Chambre de commerce de Ceylan</p> <p>Secteur privé</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Universités</p> <p>Président</p>	<p>Ressources ordinaires : 300</p> <p>Autres ressources : 27 000</p>

politiques, les stratégies et les plans.

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
<p>Indicateur : Part de la population carcérale en attente de jugement</p> <p>Niveau de référence : 66,4 % (2018)</p> <p>Niveau cible : Moins de 50 %</p> <p>Indicateur : Part d'indicateurs nationaux de développement durable ventilés de manière pertinente, conformément aux principes fondamentaux des statistiques officielles.</p> <p>Niveau de référence : 34 % (2021)</p> <p>Niveau cible : 75 %</p> <p>Indicateur : Indice de perception de la corruption</p> <p>Niveau de référence : 37 (2021)</p> <p>Niveau cible : Au moins 50</p>	Transparency International	<p>Source/Fréquence : Étude sur le budget ouvert/Annuel</p> <p>3.1.2 Part d'utilisateurs satisfaits de la qualité des services fournis par les institutions publiques</p> <p>Niveau de référence : 44 %</p> <p>Niveau cible : 70 %</p> <p>Source/Fréquence : Enquête de satisfaction du PNUD/Annuel</p> <p>Produit 3.2 Renforcement de la participation et de la prise en compte des objectifs de développement durable dans l'élaboration et l'exécution des politiques publiques nationales et infranationales</p> <p>3.2.1 Nombre de consultations publiques menées pendant l'élaboration des politiques au niveau infranational</p> <p>Niveau de référence/niveau cible/source : À établir à la fin de juin</p> <p>3.2.2 Nombre de plans de développement infranational portant sur l'objectif 16, le genre et la vulnérabilité climatique</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0</p> <p>Niveau cible (2027) : 4</p> <p>Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p> <p>Produit 3.3 Alignement du pouvoir judiciaire sur les normes internationales</p> <p>3.3.1 Nombre de lois, de mesures et de procédures adoptées et conformes aux normes internationales</p> <p>Niveau de référence (2022) : 3</p> <p>Niveau cible (2023) : 10</p> <p>Source/Fréquence : Ministère de la justice/Annuel</p> <p>3.3.2 Part des personnes bénéficiant gratuitement d'une aide juridique et d'une protection</p> <p>Niveau de référence (2021) : 40 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 65 %</p> <p>Source/Fréquence : Ministère de la justice/ Annuel</p> <p>Produit 3.4 Renforcement du cadre légal et des capacités institutionnelles de protection contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre</p>	<p>Conseil supérieur de la magistrature</p> <p>Services du procureur général</p> <p>Département des langues officielles</p> <p>Service de médecine légale</p> <p>Service du dessinateur judiciaire</p> <p>Police sri-lankaise</p> <p>Autorité de protection des victimes et des témoins</p> <p>Département des prisons</p> <p>Commission d'aide juridique</p> <p>Commission des droits humains</p> <p>Commission de la police nationale</p> <p>Ordre des avocats de Sri Lanka</p> <p>Comité national pour les objectifs de développement durable</p> <p>Partenaires bilatéraux et multilatéraux</p>	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
		<p>3.4.1 Nombre de ministères exécutant des plans de lutte contre ces violences</p> <p>Niveau de référence : 13</p> <p>Niveau cible : 18</p> <p>Source/Fréquence : Ministère du développement des femmes/Annuel</p> <p>3.4.2 Niveau de mise en œuvre du cadre légal de lutte contre ces violences⁶</p> <p>Niveau de référence : 1</p> <p>Niveau cible : 3</p> <p>Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p>		

Priorité du pays : Promouvoir des sociétés pacifiques, soudées et inclusives aux fins du développement durable.

Réalisation 5 du Plan-cadre de coopération/Réalisation 4 du PNUD. À l'horizon 2027, la population de Sri Lanka vit dans une société plus soudée, rendue plus forte par les processus transformatifs fondés sur les droits et par les dispositifs favorisant la coexistence pacifique et le respect des droits humains pour tous.

Réalisation 3 du plan stratégique. La résilience est renforcée afin de faire face à l'incertitude et aux risques systémiques.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
<p>Indicateur : Niveau de diffusion a) de l'éducation à la citoyenneté mondiale b) de l'éducation au développement durable, à l'égalité des genres et aux droits humains, dans a) les politiques éducatives nationales, b) les programmes, c) la formation des enseignants, d) l'évaluation des élèves</p> <p>Niveau de référence : À déterminer (2022)</p>	<p>Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture</p> <p>Alliance mondiale des institutions nationales des droits de l'homme</p>	<p>Produit 4.1 Mise en œuvre avancée de politiques et de processus nationaux et infranationaux de relèvement post-conflit, de réinstallation et de cohésion sociale</p> <p>4.1.1 Part de la population concernée ayant une confiance accrue dans ces processus</p> <p>Niveau de référence (2019) : 14 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 30 %</p> <p>Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p> <p>4.1.2 Degré d'amélioration de la riposte apportée par les institutions publiques aux facteurs de tension sociale et de violence⁷</p> <p>Niveau de référence (2021) : 1</p> <p>Niveau cible (2027) : 3</p>	<p>Secteur privé</p> <p>Bureau de l'unité nationale et de la réconciliation</p> <p>Organisations de la société civile</p> <p>Médias</p> <p>Groupes de réflexion</p> <p>Ministères des femmes et de l'enfance</p> <p>Commissaire chargé de la province du Nord</p> <p>Ministère de la jeunesse</p> <p>Organisations communautaires</p> <p>Universités</p>	<p>Ressources ordinaires : 250</p> <p>Autres ressources : 11 000</p>

⁶ Signification des niveaux : 2 = mise en œuvre partielle (50 %-75 %) ; 3 = modérée (75 %-90 %) ; 4 = étendue (plus de 90 %).

⁷ Signification des niveaux : 2 = amélioration partielle (50 %-75 %) ; 3 = modérée (75 %-90 %) ; 4 = supérieure (plus de 90 %).

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)
<p>Niveau cible : À déterminer</p> <p>Indicateur : Existence d'une institution indépendante de défense des droits de l'homme, conformément aux Principes de Paris</p> <p>Niveau de référence : Note « A » – pleine conformité aux Principes de Paris (2021)</p> <p>Niveau cible : Note « A » – pleine conformité aux Principes de Paris</p> <p>Indicateur : Part des requêtes soumises conformément à la loi sur le droit à l'information, satisfaite dans les délais prévus par la loi.</p> <p>Niveau de référence : 19,7 %</p> <p>Niveau cible : 75 %</p>	Commission du droit à l'information de Sri Lanka	<p>Source/Fréquence : Enquête institutionnelle/Annuel</p> <p>Produit 4.2 Amélioration de la réponse apportée aux tensions sociales grâce aux processus communautaires inclusifs et tenant compte du genre et aux mécanismes d'alerte et de réaction rapide</p> <p>4.2.1 Nombre de rapports et d'analyses d'alerte rapide produits par le PNUD et partagés sur les plateformes multipartites</p> <p>Niveau de référence (2022) : 4</p> <p>Niveau cible (2027) : 10</p> <p>Source/Fréquence : PNUD/Annuel</p> <p>4.2.2 Nombre d'institutions et d'organisations de la société civile activement engagées dans la réponse apportée aux tensions sociales</p> <p>Niveau de référence (2022) : 6</p> <p>Niveau cible (2027) : 15</p> <p>Source/Fréquence : Enquête du PNUD /Annuel</p> <p>Produit 4.3 Autonomisation de la société civile et des médias à fins de renforcement de la cohésion sociale</p> <p>4.3.1 Part de la société civile et des médias constatant l'existence de conditions favorables à la cohésion sociale et à l'essor de l'espace civique</p> <p>Niveau de référence (2022) : 0 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 15 %</p> <p>Source/Fréquence : PNUD /Annuel</p> <p>Produit 4.4 Les femmes dirigeantes s'autonomisent pour une meilleure représentation dans les processus et dispositifs de réconciliation et de responsabilisation, et pour un meilleur traitement des problèmes provoquant les conflits et la violence</p> <p>4.4.1 Part de femmes occupant des postes décisionnels dans les comités de réconciliation des districts</p> <p>Niveau de référence (2022) : 5 %</p> <p>Niveau cible (2027) : 30 %</p> <p>Source/Fréquence : Données du secrétariat chargé des districts/Annuel</p>	Conseil national des services à la jeunesse Collectivités locales Partenaires bilatéraux et multilatéraux	

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données et fréquence de la collecte, et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (milliers de dollars)</i>
---	--	--	--	--

4.4.2 Part des recours concernant les services, déposés par des femmes dirigeantes avec le soutien des interventions du PNUD sur les questions socioéconomiques, de réconciliation, de violence sexuelle et de violence fondée sur le genre.

Niveau de référence : 10 %

Niveau cible : 50 %

Source/Fréquence : Rapport du PNUD/Annuel